

Extrait du Collège Les Courlis Nevers

<http://col58-lescourlis.ac-dijon.fr/spip.php?article823>

Demande de bourse de collège 2017/2018

- Informations administratives - Intendance -

Date de mise en ligne : mardi 12 septembre 2017

Copyright © Collège Les Courlis Nevers - Tous droits réservés

A partir de cette année, les demandes de bourses de collègue s'effectuent en ligne. Pour toute information, vous pouvez consulter la page suivante : www.education.gouv.fr/aides-financieres-college.

Une fiche explicative ainsi qu'un code a été distribué à chaque élève dans son carnet de liaison. Nous vous invitons à effectuer votre demande dès que possible.

Lors de votre connexion sur le site SCOLARITE SERVICES (<http://teleservices.ac-dijon.fr/ts>), si vous sélectionnez le logo FRANCE CONNECT ET impots.gouv, vos informations fiscales seront automatiquement renseignées. Un accusé de réception vous sera envoyé par mail une fois votre dossier traité.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter, la possibilité de retirer un dossier papier à l'intendance vous est offerte.